

Délibération n° 2018-340

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT D'ENGAGER LE QUART DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS ANNEXES 2019

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	57
Présents et représentés	:	69
Votants	:	69

Le mercredi 19 décembre 2018, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 13 décembre 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2018-340

M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Jean-François VIGIER donne pouvoir à Mme. Irène BESOMBES

M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à Mme. Martine CINOSI-GIRARD

Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS

M. Yann CAUCHETIER donne pouvoir à M. Michel BOURNAT

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

Mme. Sandrine GELOT donne pouvoir à M. Rémi BETIN

Délibération n° 2018-340

Mme. Bouchra LAOUES donne pouvoir à Mme. Michèle FRERET
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
 Mme. Isabelle KLJAJIC donne pouvoir à M. Claude PONS
 M. Grégoire de LASTEYRIE donne pouvoir à M. Hervé PAILLET
 M. François HILLION donne pouvoir à M. Franck GAUDART
 Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à Madame Dominique LEGOFF

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Francisque VIGOUROUX

Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT D'ENGAGER LE QUART DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS ANNEXES 2019

Le Conseil Communautaire,
Sur rapport de M. Nicolas SAMSOEN.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-1 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le Budget annexe eau potable 2018 de la Communauté Paris-Saclay ;

VU le Budget annexe aménagement 2018 de la Communauté Paris-Saclay ;

VU le Budget annexe pépinières 2018 de la Communauté Paris-Saclay ;

CONSIDERANT que la Communauté Paris-Saclay est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour la Communauté Paris-Saclay d'adopter cette autorisation en prévision des dépenses d'investissement qui devront être engagées, liquidées et mandatées en 2019 avant le vote des budgets primitifs ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. AUTORISE le Président, pour le budget annexe eau potable, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget primitif 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 hors crédits de paiement, à savoir un montant maximum de 23 674,50 € réparti comme suit :

DEPENSES D'EQUIPEMENT	QUART DES DEPENSES 2018
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	-
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 674,50
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	23 674,50

2. DIT que l'ensemble des crédits relatifs aux dépenses de la section d'investissement sera repris au budget primitif 2019 du budget annexe eau potable ;

Délibération n° 2018-340

3. AUTORISE le Président, pour le budget annexe aménagement, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget primitif 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 hors crédits de paiement, à savoir un montant maximum de 356 877,54 € réparti comme suit :

DEPENSES D'EQUIPEMENT	QUART DES DEPENSES 2018
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	-
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	356 877,54
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	356 877,54

4. DIT que l'ensemble des crédits relatifs aux dépenses de la section d'investissement sera repris au budget primitif 2019 du budget annexe aménagement ;
5. AUTORISE le Président, pour le budget annexe pépinières, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget primitif 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 hors crédits de paiement, à savoir un montant maximum de 52 474,53 € réparti comme suit :

DEPENSES D'EQUIPEMENT	QUART DES DEPENSES 2018
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	-
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	52 474,53
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	52 474,53

6. DIT que l'ensemble des crédits relatifs aux dépenses de la section d'investissement sera repris au budget primitif 2019 du budget annexe pépinières.

Fait et délibéré le mercredi 19 décembre 2018
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Michel BOURNAT



Délibération n° 2018-340

ADOPTÉE par (69 VOIX)

69 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , Monsieur Jérémy MARTIN, Mme. Florence LORTON, Madame Catherine GAILLARD, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20181219-lmc125407-DE-1-1

Date AR Préfecture :

21/12/18

- Affichée / Publiée le 26 décembre 2018

Délibération n° 2018-340

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.